

Date de convocation : 30 mars 2024
Nombre de membres : 14
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JUIN 2024

Le dix-huit juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, Maire.

Élus présents : Éric AUPY, Arnaud BREUIL, Cindy BERCHER, Aline BRIANÇON, Philippe CAROFF, Monique DELAPLANCHE, Christine GOURIELLEC, Martial GUYARD, Murielle GUYARD, Jean-Claude LOZACH, Alexandra PERRIN.

Élus absents et représentés : Quentin VERNIERS par Arnaud BREUIL

Élus absents : Sylvain GILLES, Corinne LE CORNEC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

1. Nomination du secrétaire de séance.

Christine GOURIELLEC est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du 9 avril 2024.

Vote pour : 9

Abstention : 2

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

3. Délibération : travaux rue du Plat d'Etain

Monsieur le Maire rappelle que le rond-point du Plat d'Etain est régulièrement inondé en raison d'une canalisation cassée. Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) a réalisé un estimatif des travaux suite à l'étude effectuée par la société SVR. L'inspection de la canalisation a été réalisée par le passage d'une caméra.

Des devis ont été demandés aux entreprises TP 28 et SOGAFIM pour le remplacement de la conduite traversant la route.

Après examen des deux offres, le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise TP 28 pour effectuer les travaux de voirie et la pose de canalisation pour un montant de 12.285 € HT.

M. le Maire rappelle qu'une demande de subvention avait été faite auprès du département d'Eure-et-Loir sur un estimatif réalisé par Eure-et-Loir Ingénierie. Le coût des travaux bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 5.576 € de la part du Fonds départemental d'Investissement.

Vote pour : 11

4. Délibération concernant les travaux du parking de la mairie

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité que ce projet soit examiné par la commission «Urbanisme et Travaux» en septembre 2024, et représenté pour délibération d'un prochain Conseil municipal.

5. Délibération : subventions allouées aux associations

Trois nouvelles demandes ont été adressées à la mairie. Il est rappelé que les membres du conseil d'administration des associations concernées par cette délibération ne sont pas autorisés à participer au vote.

Après examen des demandes, il est décidé d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

APAMD (Association des Parents et Amis de la Musique et de la Danse de Nogent-le-Roi). Rattachée à l'école de Musique de Nogent-le-Roi, cette association accueille plusieurs enfants de la commune de Senantes.

- Le conseil municipal décide d'accorder 100 euros (cent euros) à l'APAMD.

Comité départemental de la Ligue contre le Cancer d'Eure-et-Loir.

- Le conseil municipal décide d'accorder 100 euros (cent euros) au comité.

L'association des Jumelages du canton de Nogent-le-Roi. Monsieur le Maire rappelle que l'association fête cette année ses 50 ans. A ce titre un voyage sera organisé à HEDDESHEIM en juillet.

Le coût par habitant est fixé par l'association à 0.61 euros/habitants pour toutes les communes adhérentes.

- Le conseil municipal accorde 354 euros à cette association.

6. Délibération concernant l'emplacement d'une troisième borne à verre.

L'entreprise CITEO préconise que la commune de Senantes se dote d'une troisième borne à verre.

En raison des difficultés visant à trouver un emplacement qui ne provoque pas de nuisances pour les riverains, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, en l'état actuel, de ne pas opter pour l'installation d'une nouvelle borne à verre.

Vote pour : 10

Abstention : 1

7. Information : présentation des travaux de l'église de Senantes

Suite à une détérioration du mobilier de l'église, et notamment un pourrissement lié à l'humidité de la menuiserie du plancher, des parclozes, des pieds de panneaux, une étude a été réalisée par la Section d'études mycologiques des hautes Vosges qui a attesté de la présence de champignons et d'insectes xylophages. Plusieurs entreprises ont été contactées pour une estimation chiffrée des opérations à mener.

Le conseil municipal décide de réunir la commission « Travaux et Urbanisme » pour discuter des travaux à réaliser et faire des propositions lors d'une prochaine réunion.

Les membres du conseil municipal et de l'association Sauvegarde du Patrimoine de Senantes sont conviés à se rendre le 25 juin à 19h30 sur place pour constater les dégâts, en vue de préparer une délibération du conseil municipal pour une réunion qui se tiendra en septembre et d'y associer les demandes de subventions.

8. Information : PLUI H.

PLUi H : Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat (Programme Local de l'Habitat à mener sur 6 ans).

Le groupe de travail souhaite élaborer un diagnostic du PLUi-H des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et faire remonter un maximum d'informations du territoire des Portes Euréliennes sur la question du logement, marché immobilier, construction, architecture. Il s'agit notamment des plus grosses communes (certaines n'ont pas encore répondu) mais aussi de toutes les communes qui sont intéressées par le sujet.

Le travail de recensement a notamment pour but d'effectuer un repérage des données sur le logement vacant, les friches et le stationnement.

9. Information : réparation des vitraux de la sacristie de la chapelle Sainte-Geneviève.

La vitre de protection et les vitraux ont été endommagés à la suite d'un jet de pierres. Initialement, seule la vitre de protection semblait avoir été touchée. Lors de l'intervention des Ateliers Loire Chartres à Lèves, il a été constaté la détérioration de l'un des vitraux.

Monsieur le Maire indique avoir déposé une plainte à la Gendarmerie. Les travaux nécessaires seront entrepris. Des dossiers de demande de subvention seront instruits en conséquence.

10. Information : présentation du marché de travaux Chemin de Paris.

A la suite de la déviation mise en place lors des travaux de raccordement de la D4 à la 983, et consécutivement aux fortes intempéries, les chaussées de la descente du Chemin de Paris jusqu'à l'angle du Chemin de la Chapelle ont subi d'importantes dégradations.

En plus des devis établis par les entreprises TP 28 et SOGAFIM, le Conseil

départemental d'Eure-et-Loir apportera son aide à la commune pour élaborer le cahier des charges des travaux à entreprendre.

Pour mémoire, le Fonds départemental d'investissement (FDI 2024) a accordé une subvention de 30 585 € représentant 49,50 % de la dépense estimée pour les travaux de voirie du Chemin de Paris.

11. Questions diverses

11.1 - Délibération : création d'un emploi permanent

A la suite de la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent d'entretien de la commune en charge notamment des espaces verts, il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la création d'un emploi permanent pour pourvoir à son remplacement.

Vote pour : 11

11.2 – Restitution de la biodiversité communale

- Première réunion du comité technique prévue le 16 juillet : restitution aux élus.
- Restitution au public à l'automne éventuellement le samedi 12 octobre (avant le marché Nature organisé par l'association SLCN).

11.3 – Dates à retenir

- 3 septembre 2024 à 20h : commission « urbanisme et travaux »
- 7 septembre 2024 à 9h : visite des bords de la rive de la Maltorne du Dancourt à Chenicourt : visite réservée à tous les conseillers
- 17 septembre 2024 à 20h30 : réunion du Conseil municipal
- 22 octobre 2024 à 20h30 : réunion du Conseil municipal.

11.4 – Délibération : régularisation du compte sur amortissement

A titre de régularisation du compte d'amortissement, en raison d'une erreur d'affectation, fiche d'inventaire n° 287, le Conseil municipal autorise le comptable à créditer de 1,15 € le compte 1068 (autres réserves) et à débiter de 1,15 € le compte 2804182 (bâtiments et installations).

Vote pour : 11

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.